Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231002-2023-252-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/10/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 02 OCTOBRE 2023

RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE

Approbation et autorisation de signature du lot n°1 du marché n°2023/53 relatif à une prestation de « Security Operation Center » (SOC) managé et des prestations de cybersécurité Lot n°1 : SOC managé et achat de licences

N°BC2023-252

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**20**
Nombre de pouvoirs	**1**
Votants	**21**
Secrétaire de séance : Pascal LEPETIT	

L'an 2023, le 02 octobre à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 26 septembre 2023, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY). Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Talal ABDELKADER (DREUX), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE)

Pouvoirs :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) donne pouvoir à Caroline VABRE

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

La direction des systèmes d'information et télécommunication est mutualisée (DSIM) entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la Ville de Dreux. Cette mutualisation organisationnelle se traduit également par une infrastructure réseau commune et une gestion homogène des systèmes.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la Ville de Dreux se sont constituées en groupement de commandes afin de conclure un marché pour la gestion du centre supervisé des opérations.

Conformément à la convention, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux coordonne le groupement de commandes s'agissant de la passation du présent marché ayant pour objet de confier une prestation de « Security Operation Center » (SOC) managé et l'achat de licences pour le matériel informatique des agents de la Collectivité.

Le Security Operations Center (SOC) est chargé de détecter, analyser et remédier aux incidents de cybersécurité (virus, ransomware, malware, ...). Il permet ainsi d'assurer la surveillance quotidienne des menaces et l'analyse des évènements dans l'environnement numérique de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et de la Ville de Dreux. Les cyber-attaques étants de plus en plus nombreuses et complexes, il est indispensable de confier leur détection et leur analyse à des experts et des solutions automatisées.

A cette fin, une procédure formalisée a été lancée le 1er juin 2023 sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Les prestations comprennent :
- une tranche ferme ayant pour objet de confier la gestion du centre supervisé des opérations durant les heures ouvrées ;
- une tranche optionnelle relative à la gestion dudit centre en dehors des heures ouvrées.

Les prestations du lot n°1 donnent lieu à la conclusion d'un marché « composite » :
- pour partie conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire pour ce qui concerne les prestations de sécurité prévues au CCTP sur le parc actuel de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et de la Ville de Dreux ;
- pour partie conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande passé selon les modalités des articles R. 2162-1 à R. 2162-4 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique, pour ce qui concerne les éventuels ajouts de matériel, ou missions complémentaires ponctuelles confiées au titulaire, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de commandes de 100 000,00 € HT.
Le marché est prévu pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois un (1) an.

A l'issue de la consultation, une unique offre a été réceptionnée.

La Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 18 septembre 2023 a attribué le lot n°1 de ce marché à la société NXO France qui présente une offre correspondant aux attentes de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;
VU le code de la commande publique ;
VU le 3° de la délibération n° 2021-75 du 12 avril 2021 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire tel que modifié par la délibération du conseil communautaire n°CC2023-078 du 22 mai 2023 et autorisant le bureau communautaire à prendre toute décision pour autoriser la signature des marchés ou accords-cadres de fournitures courantes et de services qui relèvent de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres ;
VU la convention de groupement de commandes telle qu'approuvée par la délibération n°BC2023-066 du bureau communautaire du 15 mai 2023 ;
VU le PV de la CAO réunie le 18 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE la signature du marché n°2023/53-01 relatif à une prestation de « Security Operation Center » SOC managé et des prestations de cybersécurité – lot n°1 SOC managé et achat de licences avec la société NXO France conclu pour partie conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire annuel de 65 877,01 € HT décomposé comme suit :

- montant global et forfaitaire annuel de la tranche ferme : 61 097,01 € HT ;
- montant global et forfaitaire annuel de la tranche optionnelle : 4 780,00 € HT ;

et pour partie conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et pour un montant maximum annuel de commandes de 100 000,00 € HT ; et pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois un (1) an.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le marché.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 10 octobre 2023

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 10 octobre 2023

Gérard SOURISSEAU
Président

Pascal LEPETIT
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

